

Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat
Pact Arim Dordogne



MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de 24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

**REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN
2 LOGEMENTS**

24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

Dossier DCE / MAI 2009

C . C . T . P
LOT 06 – PLOMBERIE SANITAIRE
Option : CHAUFFAGE AIR/EAU

Sommaire

PRESCRIPTIONS GENERALES	2
06.1 DEFINITION DE LA PRESTATION	2
06.2 DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES	2
06.3 CONDITION D'EXECUTION DES OUVRAGES	2
06.4 RECEPTION DES OUVRAGES	3
06.4.1 ESSAIS DE FONCTIONNEMENT	3
06.4.2 DESINFECTION DU MATERIEL	3
06.4.3 RECEPTION	3
06.5 QUALITE DE MATERIAUX MIS EN OEUVRE	4
06.5.1 PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE	4
06.5.2 MANUTENTION/PROTECTION	4
DESCRIPTION DES OUVRAGES	4
06.6 NOTA	5
06.7 ETUDES	5
06.8 PLOMBERIE	5
06.8.1 INSTALLATION NEUVE	5
06.9 SANITAIRES	6
06.9.1 EVIER	6
06.9.2 WC	7
06.9.3 LAVE MAIN	7
06.9.4 VASQUE	7
06.9.5 DOUCHE	8
06.9.6 PROTECTION	8
06.10 DIVERS	8
06.10.1 MEUBLE DE CUISINE	8
06.10.2 MEUBLES SALLES DE BAINS	8
06.10.3 BALLON D'EAU CHAUDE	9
06.10.4 ROBINETS DE MACHINE A LAVER ET LAVE VAISSELLES	9
06.10.5 ROBINET EXTERIEUR	9
06.10.6 ESSAIS ET MISE EN SERVICE	9
06.10.7 PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE	10
• Option 01 - Chauffage Air/Eau	10
DESCRIPTION DES OUVRAGES	11
06.11 OPTION	11
06.11.1 OPTION 01 - CHAUFFAGE AIR/EAU	11

PRESCRIPTIONS GENERALES

06.1 DEFINITION DE LA PRESTATION

Le CCTP du présent lot concerne les travaux de PLOMBERIE/SANITAIRE à exécuter pour la Construction d'une maison individuelle - Puyviroulem Est - 24110 MANZAC sur VERN.

06.2 DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES

Les entreprises seront soumises, pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

- DTU 60.1
Plomberie sanitaire pour bâtiments à usage d'habitation
- DTU 60.11
Règles de calcul des installation de plomberie sanitaire
- FTU 60.2 P1-1 et P1-2
Canalisations en fonte - Evacuation d'eaux usées , d'eaux vannes et d'eaux pluviales
- DTU 60.31
Canalisations en chlorure de polyvinyl non plastifié-Eau froide sous pression
- DTU 60.33 P1-1 et P1-2
Canalisations en chlorure de polyvinyl non plastifié-Evacuation des eaux usées et eaux vannes
- DTU 60.5
Canalisations en cuivre-Distribution d'eau froide et chaude sanitaire, évacuation d'eaux usées.
- DTU 61.1
Installations de gaz
- DTU 65.4
Chaufferie au gaz
- DTU 65.10
Canalisations EC ou EF sous pression et canalisations d'évacuation des EU à l'intérieur du bâtiment.

Elles seront soumises en outre aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :

- Norme NF P 84-401 : terminologie propre aux revêtements.
- Norme NF P 84-402 : méthode d'essais.
- Norme NF P 84-403 : classe de revêtement.
- Normes françaises qualitatives et dimensionnelles.
- Toutes normes et DTU en vigueur à la remise des offres.

06.3 CONDITION D'EXECUTION DES OUVRAGES

Tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'Art et en conformité avec les Normes et règlements d'hygiène et de sécurité actuellement en vigueur, autant du point de vue de leur mise en place et de l'installation des appareils que du point de vue de leurs raccordements (hydraulique, électriques, aérauliques ou acoustiques)

Les différents piquages, piètements, raccordements et dérivations tant sur les tuyauteries que sur les gaines, devront être réalisés en biche directionnelle alors que les cônes ou les machettes de réduction selon qu'il s'agisse de tuyauterie ou de gaines, devront être à chaque fois que des différences de diamètre seront rencontrés.

La purge de l'air de l'ensemble des installations et des équipements devra être aussi naturelle que possible.

Les différents points bas devront, dans chaque cas, être pourvu de robinet de vidange.

Les différents points bas, orifices d'évacuation, devront être captés par des entonnoirs d'écoulement et conduits directement sur les correspondants d'évacuation des eaux.

Les différents points hauts réalisés sur les réseaux hydrauliques devront être pourvus de bouteille de purge d'air avec purgeur d'air approprié automatique à flotteur, avec robinet d'isolement également du type approprié.

Les dilatations devront être compensées et les points fixes prévus en nombre suffisant, quant à éviter toute déformation des tuyauteries.

Toutes précautions doivent être prises pour que les dilatations aient sur les matériels que sur les tuyauteries ou les raccordements, puissent s'effectuer librement sans entraîner la moindre gêne ou les moindres dégradations ou déformations installations réalisées et sur le bon fonctionnement.

De plus toutes les précautions devront être prises pour que soient éliminées toutes transmissions d'éventuels bruits et que soit évitée toute propagation de ceux-ci dont l'effet ne pourrait que nuire. Les installations considérées devront être d'un bon fonctionnement absolument silencieux.

Tous les matériels, tuyauteries, accessoires divers, robinetteries, vannes et raccords devront supporter une pression supérieure d'au moins 50% à leur pression nominale d'utilisation.

Tous les matériels devront être livrés sur le chantier revêtus d'une couche de peinture protectrice. Il en sera de même des différentes tuyauteries, fer ou acier, qu'elles soient calorifugées ou non, ainsi que tous les supports et accessoires après leur mise en place.

Egalement les supports et accessoires des gaines devront être revêtus d'une couche de protection après leur mise en place.

Tous les calorifuges installés devront avoir une efficacité égale ou supérieure à au moins 80%. Un tableau récapitulatif des consignes et instructions de conduite comme de sécurité pour la marche et l'utilisation des équipements, devra être fixé au mur dans un cadre métallique et sous verre.

Les scellements des supports devront être effectués avec le maximum de soins. Ils devront être adaptés à la même nature ou d'adossement.

Les trous et scellements devront être réalisés avec les précautions d'usage qui s'imposent, afin de ne pas ébranler les ouvrages. Dans le cas contraire, l'entrepreneur serait entièrement responsable des désordres constatés ou des dégâts.

Le passage des canalisations et des gaines à travers les murs, planchers, plafonds et cloisons devra s'effectuer à l'intérieur de fourreaux d'isolement, métalliques protégés de la corrosion intérieurement et extérieurement ou plastique de qualité M1, et scellés au ciment ou plâtre suivant la nature de la paroi. Les extrémités des fourreaux devront dépasser d'environ 1cm, les aplombs des faces des parois verticales et sous faces des planchers. Pour les planchers, dalles ou revêtements ceux-ci étant considérés dans leur forme et leur aspect définitif, les extrémités des fourreaux devront présenter un dépassement minimum de 3cm et 5cm pour les locaux humides.

Les canalisations devront être espacées entre elles par un écart constant, elles devront être maintenues par des colliers scellés ou vissés et laissant le jeu nécessaire à la libre dilatation des dites canalisations. Ces colliers seront du type isophonique. Ils devront être installés en nombre suffisant et placés de telles sortes que les canalisations demeurent rigoureusement en place lors du branchement des appareils (pour des travaux de peinture, pour des interventions d'entretien, de dépannage, etc...)

Les canalisations d'évacuation installées devront être posées avec une pente suffisante, et comporter tous regards ou bouchons de dégorgement facilement accessible.

Tous les matériels et équipements situés dans les faux plafonds, gains techniques ou autres (tels que clapets, vannes de sectionnement, rognons de réglage éventuels, etc...) devront faire l'objet d'un repérage directement effectué au niveau de la paroi dissimulatrice. Ce repérage sera envisagé en accord avec le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Oeuvre.

Tous travaux ne donnant pas entièrement satisfaction devront être repris ou refaits entièrement.

Tout percement d'éléments de structure, éventuellement nécessaire ultérieurement à la mise en place ou à la réalisation de cette dernière, devra être soumis à l'agrément de Bureau de Contrôle et ne pourra être réalisé qu'après accord de celui-ci.

06.4 **RECEPTION DES OUVRAGES**

06.4.1 **ESSAIS DE FONCTIONNEMENT**

Les installations et les équipements présentement considérés devront répondre aux différents essais définis dans les documents COPREC, en particulier:

- Essais d'étanchéité
- Essais de circulation
- Essais de marche normale
- Essais de puissance
- Essais de bruits.

06.4.2 **DESINFECTION DU MATERIEL**

Suivant la législation en vigueur, les canalisations d'eau froide et d'eau chaude seront purgées, désinfectées. L'entreprise devra prévoir tous travaux et fourniture pour cela.

06.4.3 **RECEPTION**

L'entreprise doit fournir les résultats des essais demandés ci-dessus pour joindre au procès verbal de réception des ouvrages

L'entreprise doit remettre également en fin de travaux

- Une note descriptive de chacun des appareils
- Un carnet d'entretien indiquant le mode d'entretien et les précautions à prendre
- Une notice donnant les instructions pour le bon fonctionnement des installations.

06.5 QUALITE DE MATERIAUX MIS EN OEUVRE

06.5.1 PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE

A - Protection/Coordination/Santé/Sécurité

- L'entreprise devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur.
- Elle devra aussi tenir compte des demandes énumérées dans le rapport du coordonnateur S.P.S

B - Nettoyage

- L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.
- La Maitrise d'Oeuvre se réserve le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avère pas satisfaisant.
- Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot

C - Traitement des gravois et déchets

- Se reporter au rapport du coordonnateur S.P.S
- L'entreprise devra prévoir le tri et l'évacuation de l'ensemble de ses gravas vers des décharges agréées en accord avec l'Architecte.

06.5.2 MANUTENTION/PROTECTION

A - Manutention

- Toutes les opérations, frais et faux frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur

B - Protection

- L'entreprise est entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception

- Elle devra prendre toutes les précautions pour que ses ouvrages ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier
- Elle devra aussi lors de travaux sur des bâtiments existants prévoir toutes les protections nécessaires des ouvrages à conserver.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'entreprise devra :

- La fourniture, la pose et la manutention de tous ses matériaux.

06.6

NOTA

Tous les ouvrages devront être réalisés avec toutes les précautions requises dans les conditions telles, qu'ils présentent toutes les qualités de solidité et de durée.

Il est expressément spécifié que l'entrepreneur devra l'exécution complète et parfaite de la totalité de ses ouvrages, façons et fourniture nécessaires pour obtenir celle-ci dans le respect des règles de l'art, les DTU et Normes en vigueur au moment de la réalisation des travaux.

L'entrepreneur est censé inclure dans son prix le chiffrage de tous les éléments matériels ou travaux nécessaires à une bonne réalisation des ouvrages et compléter de part sa connaissance les manques éventuels du CCTP.

L'entreprise devra se conformer aux indications, recommandations et obligations du Plan Général de Coordination joint au présent appel d'offre pour l'élaboration de son prix.

De plus l'entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables, dans l'ordre général et par analogie étant entendu qu'il doit assurer le complet et parfait achèvement des travaux prévus ou non au CCTP ci-après, conformément aux règles de l'art et de la bonne construction et ce, sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix forfaitaire pour raison d'omission aux plans, CCTP, et avant-métré de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être omis

Toutes modifications que pourrait apporter l'entreprise sur les plans d'Architecte en amont de réalisation devront être formulées par écrit à celui-ci pour accord

L'entreprise devra avoir une parfaite connaissance des plans EDL (Etat des Lieux) et Plans Projet - Toutes remarques et questions se rapportant au projet devront être stipulées par écrit sur feuille séparée en complément de l'offre

Pour tous travaux dans bâtiment existant l'entreprise sera tenue de se rendre sur place afin d'en estimer les travaux à exécuter.

06.7

ETUDES

L'ensemble des études d'exécution (EXE) sera à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot et devra être obligatoirement visé par l'Architecte et le bureau de contrôle avant toute mise en oeuvre. L'ensemble de ces études sera réalisé par un Bureau d'Etudes Qualifié ou Bureau d'Etudes intégré à l'entreprise.

- Cette mission comprendra :

- Les notes de calculs nécessaires à l'étude.
- Fiches d'isolation conforme à la RT 2005
- Les dimensionnements et positionnements de chaque matériels et réseaux
- Etc...
- Tous les tirages de plans nécessaires sont dus par l'entreprise.

Localisation :

LOGEMENT 1

LOGEMENT 2

06.8

PLOMBERIE

06.8.1

INSTALLATION NEUVE

06.8.1.1

Alimentation générale EF

Alimentation générale en eau froide sera prise sur l'existant

Localisation :

LOGEMENT 1

LOGEMENT 2

06.8.1.2 Distribution EC/EF

L'entreprise devra:

- La réalisation des alimentations en EF et EC en tubes cuivre écroui de diamètre approprié du compteur divisionnaire à la production eau chaude, et de la production eau chaude aux différents appareils sanitaires.

Canalisations sous dallage et en apparents

- Alimentation en EF pour LL et LV
- Alimentation en EF pour point d'eau extérieur
- Réducteur de pression
- Vanne d'arrêt avec dispositif de vidange
- Les canalisations seront assemblées par soudure, les traversées des parois et planchers se feront sous fourreaux arasés au nu de chaque face, compris rondelles de finition
- Tous les appareils sanitaires devront être isolés, pour ceux, il sera prévu des robinets de sectionnement sur les alimentations EF et EC
- Collier anti-vibratil compris suspendes
- Robinets de coupure nécessaire
- Tous les accessoires nécessaires pour isolement au bruit
- Nettoyage du réseau
- Tous travaux nécessaires pour le raccordement sur le chauffe eau
- Plans d'exécution à fournir avant intervention
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Nota:

- La description pourra être modifiée et complétée par l'entreprise
- L'entreprise devra prévoir le percement des planchers.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée et étage
- Pour alimentation des appareils sanitaires et points d'eau

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée et étage
- Pour alimentation des appareils sanitaires et points d'eau

06.8.1.3 Evacuation

L'entreprise devra:

- La réalisation des réseaux d'évacuation des EU et EV depuis chaque appareils sanitaires jusqu'à 1,00ml du nu extérieur
- Tuyau en Pvc de diamètre approprié compris accessoires et pente nécessaire
- Coudes, Tès, Y, Etc...
- Assemblage général
- Raccordement sur le regard en attente situé à l'extérieur
- Décompression de chute en prolonger hors toiture.
- Nettoyage du réseau
- Plans d'exécution à fournir avant intervention.
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur

Nota:

- Prévoir l'évacuation pour L L et L V
- La démolition du dallage, la tranchée et le raccord dallage seront exécutés par le lot 01 Démolition Gros Oeuvre
- L'entreprise devra prévoir le percement des planchers bois.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée et étage
- Pour évacuation des appareils sanitaires

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée et étage
- Pour évacuation des appareils sanitaires

06.9 **SANITAIRES**

06.9.1 **EVIER**

Evier encastré en céramique des Ets ALLIA et robinetterie des Ets HANSGROHE comprenant:

- Evier modèle ROMANS - 2 cuves 1 égouttoir de 120cm x 60cm
- Robinet mitigeur à tête céramique compris accessoires
- Joints étanche
- Vidange complet, 2 bondes inox de diamètre 60 avec bouchon et chaînette
- Trop plein incorporé
- Tous travaux de pose nécessaire
- Nettoyage
- Toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée
- Cuisine

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée
- Cuisine

06.9.2 **WC**

06.9.2.1 **Posé au sol**

Sanitaires des Ets ALLIA ou techniquement équivalent comprenant:

- WC modèle PRIMA 4x4 à sortie horizontale
- Réservoir avec commande 3/6 litres et mécanisme de chasse
- Abbattant rigide en Pvc
- Robinet de coupure de l'alimentation EF
- Joints étanche en sol
- Kit de fixations au sol
- Toutes sujétions de pose
- Nettoyage
- Toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur

Coloris: Au choix de l'Architecte dans la palette du fabricant.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée et étage
- WC

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée et étage
- WC

06.9.3 **LAVE MAIN**

Sanitaires des Ets ALLIA et robinetterie des Ets HANSGROHE comprenant:

- Lave main modèle PRIMA référence de 40cm x 31cm compris vidage chromé, siphons et accessoires
- Fixations
- Robinetterie mitigeur à tête céramique compris accessoires
- Joints étanche
- Toutes sujétions de pose
- Nettoyage
- Toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur

Coloris au choix de l'Architecte dans la palette du fabricant.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée
- WC

06.9.4 **VASQUE**

Sanitaires des Ets ALLIA et robinetterie des Ets HANS GROHE comprenant:

- Vasque modèle PRIMA référence vasque de 56x44 à encastrer
- Robinetterie mitigeur à tête céramique compris accessoires
- Joints étanche
- Toutes sujétions de pose (fournir un plan au menuisier pour découpe)
- Nettoyage
- Toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur

Coloris : Au choix du Maître d'Ouvrage dans la palette du fabricant.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Etage
- Salle de bains

LOGEMENT 2

- Etage
- Salle de bains

06.9.5 **DOUCHE**

Sanitaires en céramique des Ets ALLIA et robinetterie des Ets HANS GROHE ou techniquement équivalent comprenant:

- Douche modèle PRIMA à poser de 90/90 extra plat à pose
- Mitigeur de douche de marque HANS GROHE compris barre normale (douchette et support)
- Encastrement de l'ensemble des canalisations
- Joints étanche
- Bonde à grille avec siphon
- Toutes sujétions de pose
- Nettoyage
- Toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Coloris : Au choix de l'Architecte dans la palette du fabricant.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Etage
- Salle de bains

LOGEMENT 2

- Etage
- Salle de bains

06.9.6 **PROTECTION**

L'entreprise devra la protection de l'ensemble des appareils sanitaires par tous matériaux à sa convenance - Cette protection ne sera enlevée qu'à la fin du chantier.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Ensemble des appareils sanitaires et meubles

LOGEMENT 2

- Ensemble des appareils sanitaires et meubles

06.10 **DIVERS**

06.10.1 **MEUBLE DE CUISINE**

Réalisation de meuble de cuisine composé de:

- Meuble sous évier comprenant:
 - 1 élément bas en panneaux mélaminé de 19mm comprenant:
 - * 2 cotés
 - * 1 fond
 - * 2 portes ouvrant à la française
 - * 1 étagère intérieure
 - * fiches
 - * fermeture des portes par aimant et bouton
- Etc...

- Toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Dimension: Suivant plans

Coloris : Au choix de l'Architecte

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée
- Cuisine

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée
- Cuisine

06.10.2 MEUBLES SALLES DE BAINS

Réalisation de meuble salle de bains comprenant:

- 1 plan vasque en stratifié post-formé de 19mm de qualité hydrofuge compris découpe pour vasque
- 1 élément bas en panneaux mélaminé blanc de 19mm comprenant:
 - * 2 portes ouvrant à la française
 - * 1 étagère intérieure
 - * charnières invisibles à ressorts et réglables
 - * fermeture des portes par aimant et bouton
- 1 bandeau lumineux stratifié post formé
- 1 panneau miroir
- Etc...
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Dimension: Suivant plans

Coloris : Au choix de l'Architecte

Nota:

- Prévoir la découpe de vasque suivant gabarit fourni par le plombier.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Etage
- Salle de bains

LOGEMENT 2

- Etage
- Salle de bains

06.10.3 BALLON D'EAU CHAUDE

Ballon d'eau chaude de 200 litres

Fourniture et mise en place de ballon d'eau chaude à accumulation ou instantanée à réchauffage électrique

- Marque: ATLANTIC ou techniquement équivalent
- Capacité: 200 litres
- Equipements:
 - 1 groupe de sécurité de diamètre 20/27
 - 1 entonnoir siphon
- Toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et Normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Suivant positionnement

LOGEMENT 2

- Suivant positionnement

06.10.4 ROBINETS DE MACHINE A LAVER ET LAVE VAISSELLES

Fourniture et mise en place de robinet de machine à laver et lave vaisselle compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée
- Cuisine

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée

- Cuisine

06.10.5 **ROBINET EXTERIEUR**

Fourniture et mise en place de robinet incongelable avec raccord au nez compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Suivant positionnement à définir

LOGEMENT 2

- Suivant positionnement à définir

06.10.6 **ESSAIS ET MISE EN SERVICE**

Essais et mise en service de l'ensemble l'installation sanitaire.

Localisation :

LOGEMENT 1

LOGEMENT 2

06.10.7 **PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE**

A - Protection/Coordination/Santé/Sécurité

- L'entreprise devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur.

- Elle devra aussi tenir compte des demandes énumérés dans le rapport du coordonnateur S.P.S

B - Nettoyage

- L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.

- La Maitrise d'Oeuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avère pas satisfaisant.

- Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot

C - Traitement des gravois et déchets

- Chaque entreprise aura à sa charge exclusive le tri et le recyclage de ses déchets

Ce tri et de recyclage seront réalisés de façon journalière afin que le chantier soit propre en permanence

- Si des gravats venaient à être stockés sur le chantier sans être évacués dans les 48 heures, les travaux d'évacuation et de recyclage seront commandés à une autre entreprise à la charge de la ou des entreprises responsables

DESCRIPTION DES OUVRAGES

06.11 OPTION

06.11.1 OPTION 01 - CHAUFFAGE AIR/EAU

06.11.1.1 **Base de calcul**

Les données de calcul décrites ci-dessous sont fournies à titre indicatif et devront être vérifiées et modifiées par l'entreprise

Base de calcul

- Conditions extérieures de base

* Hiver -6°

* Eté + 35°

- Conditions intérieures de base

* Hiver +20° minimum

* Eté + 26° minimum

Hypothèse thermique

- Les coefficients pour effectuer le bilan thermique devront être calculés et fournis par l'entreprise titulaire à partir des relevés sur site et des travaux d'aménagement prévus

Renouvellement d'air

- Les taux de renouvellement d'air et les débits à mettre en œuvre sont définis par les arrêtés publics de 1988 pour les bâtiments à usage d'habitation et le règlement sanitaire départemental type à savoir:

- Débit d'air neuf par personne

* Salon: 60m³/h

* Chambre: 30m³/h.

06.11.1.2 **Installation neuve**

L'ensemble des travaux

L'entreprise devra la réalisation d'un chauffage et climatisation comprenant:

- La fourniture et pose de groupes réversibles des DAIKIN ou techniquement équivalent - alimentation 20-25A 230V

- La fourniture et mise en place d'appareils mural pour les bureaux 1, 2, 3, 5 et 6 à l'étage et bureau 8 au rez de chaussée

- La fourniture et mise en place d'appareils encastrés dans plafonds pour les bureaux A, B, C et 4 à l'étage et salle de détente accueil au rez de chaussée

- Liaison frigorifique et chauffage en tube approprié + liaison électrique

- Réalisation d'évacuation des condensats en PVC

- Mise en service et essais

- Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur

Nota:

- Cette description pourra être modifiée par l'entreprise

- L'entreprise pourra proposer toute autre marque d'appareils celle-ci devra être mentionnée dans son offre

- D'autre part l'entreprise devra avant réalisation des travaux présenter pour approbation au Maître d'Ouvrage et Maître d'Œuvre fiches techniques

Localisation :

Logement 1

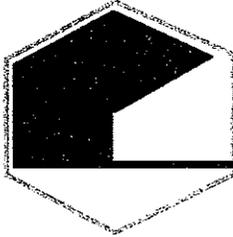
- Rez de chaussée et étage

- Pour ensemble des pièces

Logement 2

- Rez de chaussée et étage

- Pour ensemble des pièces



Mouvement Pact Arim

pour l'Amélioration de l'Habitat
Pact Arim Dordogne



MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de 24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

**REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN
2 LOGEMENTS**

24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

Dossier DCE / MAI 2009

D . P . G . F
LOT 06 – PLOMBERIE SANITAIRE
Option : CHAUFFAGE AIR/EAU

LOGEMENT 1

	U	Quantité	Prix en €	Total en €
DESCRIPTION DES OUVRAGES				
06.7				
ETUDES				
Forfait pour l'ensemble.	For			
06.8				
PLOMBERIE				
06.8.1				
INSTALLATION NEUVE				
06.8.1.1				
Alimentation générale EF				
L'ensemble	Forf			
06.8.1.2				
Distribution EC/EF				
L'ensemble	ML			
06.8.1.3				
Evacuation				
L'ensemble	ML			
06.9				
SANITAIRES				
06.9.1				
EVIER				
Evier Allia - 2 cuves et 1 égouttoir	U	1		
06.9.2				
WC				
06.9.2.1				
Posé au sol				
WC Allia	U	2		
06.9.3				
LAVE MAIN				
Lave main Allia	U	1		
06.9.4				
VASQUE				
Vasque Prima de Allia	U	2		
06.9.5				
DOUCHE				
Douche Allia	U	1		
06.9.6				
PROTECTION				
L'ensemble des appareils sanitaires	Ens	1		
06.10				
DIVERS				
06.10.1				
MEUBLE DE CUISINE				
L'ensemble	Ens	1		
06.10.2				
MEUBLES SALLES DE BAINS				
L'ensemble	U	1,00		
06.10.3				
BALLON D'EAU CHAUDE				
200 litres	U	1		
06.10.4				
ROBINETS DE MACHINE A LAVER ET LAVE VAISSELLES				
L'ensemble	U	2		
06.10.5				
ROBINET EXTERIEUR				
L'ensemble	U	1		
06.10.6				
ESSAIS ET MISE EN SERVICE				
L'ensemble				

	U	Quantité	Prix en €	Total en €
06.10.7 PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE L'ensemble.	Ens			

Récapitulatif

Total Lot N°06 Plomberie sanitaire

Montant HT

Montant TVA (19,60%)

Montant TTC

	U	Quantité	Prix en €	Total en €
DESCRIPTION DES OUVRAGES				
06.11				
OPTION				
06.11.1				
OPTION 01 - CHAUFFAGE AIR/EAU				
06.11.1.1				
Installation neuve				
L'ensemble des travaux	Ens			

Récapitulatif

Total Lot N°06 Plomberie sanitaire

Montant HT

Montant TVA (19,60%)

Montant TTC

LOGEMENT 2

	U	Quantité	Prix en €	Total en €
DESCRIPTION DES OUVRAGES				
06.7				
ETUDES				
Forfait pour l'ensemble.	For			
06.8				
PLOMBERIE				
06.8.1				
INSTALLATION NEUVE				
06.8.1.1				
Alimentation générale EF				
L'ensemble	Forf			
06.8.1.2				
Distribution EC/EF				
L'ensemble	ML			
06.8.1.3				
Evacuation				
L'ensemble	ML			
06.9				
SANITAIRES				
06.9.1				
EVIER				
Evier Allia - 2 cuves et 1 égouttoir	U	1		
06.9.2				
WC				
06.9.2.1				
Posé au sol				
WC Allia	U	2		
06.9.4				
VASQUE				
Vasque Prima de Allia	U	1		
06.9.5				
DOUCHE				
Douche Allia	U	1		
06.9.6				
PROTECTION				
L'ensemble des appareils sanitaires	Ens			
06.10				
DIVERS				
06.10.1				
MEUBLE DE CUISINE				
L'ensemble	Ens	1		
06.10.2				
MEUBLES SALLES DE BAINS				
L'ensemble	U	1,00		
06.10.3				
BALLON D'EAU CHAUDE				
200 litres	U	1		
06.10.4				
ROBINETS DE MACHINE A LAVER ET LAVE VAISSELLES				
L'ensemble	U	2		
06.10.5				
ROBINET EXTERIEUR				
L'ensemble	U	1		
06.10.6				
ESSAIS ET MISE EN SERVICE				
L'ensemble				

Récapitulatif

Total Lot N°06 Plomberie sanitaire

Montant HT

Montant TVA (19,60%)

Montant TTC

	U	Quantité	Prix en €	Total en €
DESCRIPTION DES OUVRAGES				
06.11				
OPTION				
06.11.1				
OPTION 01 - CHAUFFAGE AIR/EAU				
06.11.1.1				
Installation neuve				
L'ensemble des travaux	Ens			

Récapitulatif

Total Lot N°06 Plomberie sanitaire

Montant HT

Montant TVA (19,60%)

Montant TTC